



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Haut-Commissariat à
l'Économie sociale et solidaire
et à l'Innovation sociale

Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire

Paris le 29 mai 2020

Pour rappel, le CSESS votait le 12 mai dernier un avis concernant le plan de sortie de crise et de transformation de l'économie. Ce document intitulé « L'ESS au cœur d'un New Deal de la transformation » identifiait de façon très large les propositions des acteurs de l'ESS représentés au sein du CSESS. Le Bureau a travaillé à prioriser ces propositions. C'est l'objet du texte ci-dessous.

Plan de sortie de crise et de transformation de l'économie

Synthèse et priorisation de l'avis du CSESS sur la saisine du HCESSIS

La crise sanitaire qui frappe la France et le monde entier s'est transformée en une grave crise économique et sociale, qui frappe durement beaucoup de nos concitoyens les plus fragiles en creusant les inégalités sociales, mais aussi le tissu des entreprises et associations qui font l'activité économique et la cohésion sociale de notre pays.

Dans ce contexte, **l'ESS est dans une situation paradoxale**. Nombre de ses acteurs et de ses collaborateurs sont en première ligne : ils soignent, accompagnent, nourrissent et approvisionnent la population, tandis que d'autres sont aux côtés des entreprises, associations, fondations et particuliers pour limiter les effets économiques et sociaux de cette crise multiforme.

Dans le même temps, de très nombreuses organisations de l'ESS essentielles à la vie économique et sociale ont vu leur activité stoppée, avec des incertitudes quant aux conditions de leur reprise et quant à leur situation financière. La perspective n'est pas exclue de faillites nombreuses, de suppressions d'emplois, de perte d'activités qui font partie intégrante de notre contrat social, laissant augurer des bouleversements sociaux importants et sans doute difficiles à maîtriser.

Les dispositions gouvernementales prises pour faire face à l'urgence permettent de soutenir ces actions, bien qu'il demeure des failles, résultant parfois de la difficulté récurrente à faire valoir les spécificités des organisations de l'ESS. **Le travail collectif engagé avec les pouvoirs publics nationaux et locaux permet de sécuriser des situations, mais il doit aussi contribuer à préparer l'avenir, lequel ne saurait selon les acteurs de l'ESS signifier un retour aux fondamentaux antérieurs qui ont pu causer ou amplifier les mécanismes de la crise.**

Car ce que cette crise dit de nous et de notre société ne peut que nous conduire à envisager la reconstruction de notre modèle économique sur d'autres fondements. **Le « monde d'après » que nous envisageons sans angélisme ne saurait signifier un « retour à l'anormal ».** Les acteurs de l'ESS sont bien décidés dans la période qui s'ouvre à promouvoir un autre ordre de priorités, fondé notamment sur les principes qui animent leur façon d'entreprendre, et destiné à faire prévaloir une économie plus résiliente, plus solidaire et plus souveraine.

Face aux nouvelles attentes qui s'expriment, aux nouvelles pratiques qui émergent dans les liens nouveaux de solidarité, **l'ESS dispose d'un patrimoine de solutions qu'elle souhaite mettre à profit dans le contexte de sortie de crise. En cela, elle entend incarner l'économie de demain.**

Parce qu'elle est, avec ses mutuelles, coopératives, associations, fondations et entrepreneurs sociaux, au cœur des solutions de repérage et de prise en charge des malades et des personnes fragiles, ou encore parce qu'elle se mobilise fortement au nom de sa responsabilité sociale dans l'émergence de solutions, l'avenir devra rendre justice au présent. **L'ESS doit sortir renforcée de cette crise** ; elle est d'ores et déjà pleinement actrice de la transformation de notre modèle de développement économique, qui peut prendre la forme d'un « **new deal** » de la transition, dont le **financement doit appeler au moins 20% de l'effort public de la nation** décidé pour faire face à la crise.

C'est l'objet de cette contribution à un plan de sortie de crise et de transformation, que le CSESS remet au Haut-Commissariat à l'ESS et à l'Innovation Sociale sur sa saisine, et qui propose de répondre à 6 enjeux de transformation au moyen de 26 mesures.

Ce que nous impose la crise Covid-19 » : répondre aux impacts de la crise.

- **Garantir à l'ESS l'accès de plein droit et sans exception aux mesures de soutien financier accordées aux entreprises** (chômage partiel, garantie des prêts, accompagnement, fonds de secours, report d'échéances...), sans restriction abusive du fait de leur statut, ce qui a été imparfaitement réussi concernant les associations et la caractérisation de leur chiffre d'affaires. Il s'agit également de veiller à la bonne application des mesures destinées à sécuriser les subventions et l'accès à la commande publique.
- **Soutenir la mission d'intérêt général que remplissent les têtes de réseaux et syndicats d'employeurs de l'ESS à destination de leurs membres**, qui pour la plupart n'ont que ces réseaux pour représentation nationale, territoriale et syndicale ; ils doivent être traités à égalité au niveau national comme territorial, notamment avec les autres acteurs patronaux du dialogue social.
- **Créer une mission d'observation des impacts de la crise sur les entreprises et organisations de l'ESS, et des mesures prises pour y répondre** ; fort des travaux de la cellule de crise, le CSESS sera saisi de rapports réguliers impliquant les services de l'Etat, alimentés par les données récoltées et analysées par l'Observatoire national de l'ESS (ONESS), et en lien et en coordination avec toutes les productions existantes (Mouvement associatif, UNEA, acteurs de la transition écologique, ...). Cette mission d'observation s'attachera particulièrement à repérer les pratiques innovantes, les solutions d'émergence... et à en préparer la pérennisation.

« Ce que nous révèle la crise Covid-19 » : six enjeux pour accélérer la transformation écologique et solidaire de notre société.

1. **LES FILIERES DE LA TRANSFORMATION** : *l'enjeu consiste à imposer l'ESS comme acteur clé de filières à réinventer ou à créer, en s'appuyant sur des stratégies pilotées au plus haut niveau mais déclinées dans les territoires, et en mobilisant des moyens inédits à la hauteur de l'enjeu.*
 - A partir de diagnostic sectoriels et territoriaux réalisés avec les observatoires régionaux de l'ESS, en coordination avec les acteurs territoriaux, mettre en évidence et renforcer l'apport de l'ESS à l'émergence et à la structuration de nouvelles filières (économie circulaire, économie de la fonctionnalité et du réemploi, nouvelles mobilités, réduction de la fracture numérique, santé environnementale...) ou à la refondation de filières existantes (solidarité intergénérationnelle, agriculture durable et alimentation saine, activités d'éducation populaire...).
 - Encourager de nouvelles formes d'organisation en vue du développement d'activités fondées sur la coopération des acteurs et la relocalisation des emplois.
 - Lancer un « Pacte pour l'Emploi » avec notamment la création de 100.000 emplois de transition écologique et solidaire permettant de déployer auprès des acteurs sur les territoires l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre des transitions nécessaires, et la relance de l'apprentissage dans ces filières stratégiques.

2. **LES TERRITOIRES DE LA TRANSFORMATION** : *l'enjeu consiste à mobiliser les acteurs territoriaux en écosystèmes pertinents et performants pour la mise en œuvre des filières stratégiques.*
 - Reconnaître à toutes les collectivités territoriales la compétence partagée de soutien au développement de l'ESS (au-delà du seul développement économique), et intégrer notamment les départements et les intercommunalités aux stratégies régionales.
 - Définir des orientations et moyens spécifiques pour les territoires ruraux et en QPV qui doivent constituer des territoires prioritaires pour les nouvelles filières.
 - Mailler l'ensemble du territoire d'écosystèmes construits par les acteurs autour d'objectifs communs (déclinant notamment l'approche des filières stratégiques), et bénéficiant de moyens renforcés pour l'accompagnement à l'émergence, à la coopération et au changement d'échelle (doublement des objectifs d'accompagnement par le DLA).
 - Relancer les Contrats de Transition Ecologique en leur ajoutant la dimension Solidaire afin de formaliser le cadre d'appui aux écosystèmes territoriaux constitués.
 - Mobiliser massivement les fonds et programmes européens en appui de cette démarche.

3. **LES INNOVATIONS SOCIALES DE LA TRANSFORMATION** : *l'enjeu consiste à ce que la collectivité nationale réinvestisse massivement les questions de cohésion sociale, en pariant sur l'ESS comme acteur incontournable et en capacité de faire preuve d'innovations de rupture.*
 - Intégrer pleinement l'ESS, en tant que fédérateur d'acteurs incontournables aux côtés des acteurs du service public, à l'élaboration d'un Grand Plan Santé et Cohésion sociale, impliquant des mesures de soutien aux acteurs de l'accompagnement et de l'action sociale, et à l'élaboration d'une loi sur le « grand âge ».

- Soutenir la recherche et les démarches d'innovation sociale, notamment au moyen d'un dispositif de crédit d'impôt, et favoriser l'existence d'un écosystème permettant le repérage, l'émergence et la consolidation de ces démarches.
- Faciliter l'accès à la reconnaissance d'utilité sociale (ESUS) par des processus administratifs accélérés et harmonisés au niveau national.
- Encourager l'engagement des jeunes et les former aux opportunités d'emploi et de création d'activité dans l'ESS.

4. LES ENTREPRISES DE LA TRANSFORMATION : *l'enjeu consiste à mieux qualifier les entreprises de l'ESS comme actrices de cette transformation, et à valoriser les spécificités et opportunités de leurs modèles entrepreneuriaux comme des atouts dans cette transformation.*

- Définir la notion d'impact social et environnemental dans un référentiel objectif et partagé avec les acteurs de l'ESS, de façon à fonder des politiques publiques sur ce référentiel et à encadrer le développement de la finance à impact.
- Conditionner les aides publiques à la prise en compte des impacts sociaux et environnementaux.
- Rappeler le caractère obligatoire du « guide des bonnes pratiques » initié par la loi ESS de 2014 (les coopératives étant quant à elles soumises à la procédure de révision), et l'inscrire dans un cycle de 3 ans ; rappeler qu'il doit permettre la bonne information des salariés et faire l'objet d'une validation par les assemblées générales ; valoriser l'ensemble de la démarche, et en faire une évaluation annuelle par le CSESS ; assurer sa promotion auprès des administrations et concevoir un « effet levier », par exemple en matière d'accès à des financements.
- Favoriser la création et la reprise d'entreprises et d'activités sous formes coopératives quel que soit le secteur d'activité, notamment en SCOP, en restaurant un dispositif favorable à la prise d'initiative des salariés concernés (tant en termes de procédures que d'accompagnement financier).
- Conforter le modèle économique des associations en amplifiant les instruments de soutien aux fonds propres associatifs, en veillant au respect de la possibilité qui leur est donnée d'abonder leurs fonds propres à travers la mise en réserve d'une partie de leur résultat d'exploitation y compris lorsqu'elles bénéficient d'une tarification ou de subventions publiques, et préserver les spécificités de la fiscalité associative au regard de leurs activités « marchandes ».
- Encourager la formalisation d'alliances entre entreprises de l'ESS, voire au-delà, pour élaborer des solutions d'action dans les filières stratégiques ; s'appuyer sur un modèle coopératif respectueux des principes des acteurs de l'ESS.

5. LES OUTILS FINANCIERS DE LA TRANSFORMATION : *l'enjeu consiste à mettre en œuvre des outils de soutien économique ou d'intervention financière pour conforter et développer les acteurs de l'ESS et ceux intégrant leur impact dans leurs activités.*

- Consacrer symboliquement à l'ESS 20% de l'ensemble des financements résultant de l'effort public de la nation pour faire face à la crise, dans le cadre de stratégies sectorielles ou de transformation, et constituer notamment un fonds de relance d'au moins 1 milliard d'euros, ouvert à des investisseurs privés, destiné à soutenir les entreprises et associations actrices des stratégies de transformation.
- Soutenir le développement de la finance solidaire en favorisant l'investissement des grands institutionnels dans l'ESS par la levée des blocages réglementaires pour les assureurs (les doctrines du régulateur et de l'administration favorisent l'investissement des fonds propres sur le marché coté), en initiant un fléchage de l'épargne retraite vers le financement de l'ESS, en remontant le taux minimal des fonds 90/10 pour positionner la fourchette d'investissements solidaires entre 5 % et 15% (au lieu de 6,5% en moyenne).

- Etendre les dispositifs de garantie pour les orienter vers les investissements à impact, pour intervenir sur les outils de dette non bancaires, et les renforcer grâce aux dispositifs de garantie européens.
- Introduire une fiscalité écologique et sociale avec bonus/malus en fonction de l'impact des activités ou de l'origine des produits et services (Made in France).
- S'appuyer sur les ressources du mécénat, dont la fiscalité doit être revue pour le rendre plus accessible aux activités des associations ou dédiées à ces stratégies de transformation.
- S'appuyer plus que jamais sur le levier de la commande publique en faisant respecter la mise en œuvre des schémas existant, en augmentant progressivement à 50% les objectifs de commande publique bénéficiant de clauses sociales et environnementales, et en faisant évoluer la nouvelle programmation européenne 2021/2027 sur les aides d'Etat en intégrant dans les marchés publics, en complément des clauses sociales, des clauses environnementales cohérentes avec le « green new deal » européen.

6. UNE AMBITION GLOBALE POUR LA TRANSFORMATION : *l'enjeu consiste à faire de la France un acteur majeur de l'incarnation de cette transformation de modèle en Europe et dans le monde.*

- Contribuer activement aux stratégies permettant de placer l'ESS au cœur de la relance européenne : participation au plan du Commissaire européen Nicolas Schmit, intégration d'un volet ESS dans le Green New Deal, établir un lien avec la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux...
- Soutenir les acteurs français de l'ESS pour qu'ils s'approprient les Objectifs du Développement Durable comme partie intégrante de leurs modèles, et pour qu'ils prennent une place active à l'adoption par le système des Nations Unies d'un référentiel international de l'ESS.

Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire
Ministère de la transition écologique et solidaire
Hotel de Roquelaure
244 Boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Contact : sg-csess@ecologique-solidaire.gouv.fr